



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 37168

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que le site Internet du ministère des affaires étrangères français à la rubrique « Conseil aux voyageurs » classe Jérusalem non dans la fiche traitant d'Israël, mais dans la fiche consacrée aux Territoires palestiniens. C'est dans ces territoires qu'est classé le célèbre hôpital Hadassah. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de mettre fin à cette situation inacceptable.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est pleinement conscient des difficultés qui pourraient naître si le site Internet situait en effet Jérusalem dans la seule fiche consacrée aux Territoires palestiniens. C'est pourquoi la ville de Jérusalem, et donc l'adresse de l'hôpital Hadassah, figurent sur le site Internet de ce ministère, sous la rubrique « Conseils aux voyageurs », à la fiche traitant conjointement d'Israël et des territoires palestiniens et non pas dans une fiche séparée « Territoires palestiniens ».

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37168

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6367

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6959